

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 2751

présenté par

M. Bilde, M. Chenu, Mme Le Pen, M. Meizonnet, M. Pajot et Mme Pujol

ARTICLE 21

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si le code minier est désormais obsolète et ne prend pas suffisamment en compte les nombreux problèmes de l'après-mine, il est inadmissible que le Gouvernement s'arroge unilatéralement le droit de le modifier sous forme d'ordonnances, au mépris des indispensables concertations avec les acteurs locaux, les parlementaires et la population du bassin minier.

Une énième fois, le Gouvernement du Président Macron tente de museler le débat parlementaire avec arrogance et mépris sur un sujet pourtant si fondamental pour le bassin minier et sa population.